Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : *(corr. DPC : S. Duquesne) 2043-0368/13/2021-290PR*
Réf. NOVA : *(corr. DU : D. Gustin) 04/PFU/1793809*
Réf. CRMS : AA/BDG/BXL22823_PUN_683_MarchéHerbes_116_Horta

Bruxelles, le 22/12/2021

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 116 - Galerie Horta.
Demande de permis unique portant sur la modification partielle de l'affectation de la Galerie Horta et la régularisation de travaux intérieurs non structurels.

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 09/12/2021, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 15/12/2021.

ÉTENDUE DE LA PROTECTION

La galerie Horta fait partie de la Gare Centrale, inscrite sur la liste de sauvegarde, « *en ce compris l'ensemble des façades extérieures de l'îlot, les toitures, la structure intérieure d'origine, la salle des guichets, l'escalier menant de la salle des guichets au premier niveau en sous-sol* » (extr. de l'AGRBC du 16/03/1995).

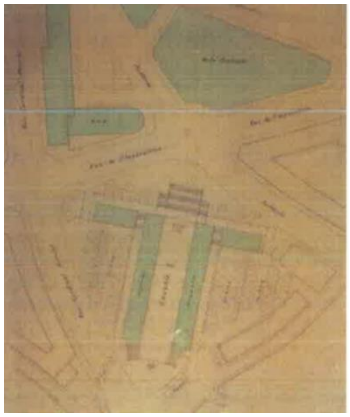
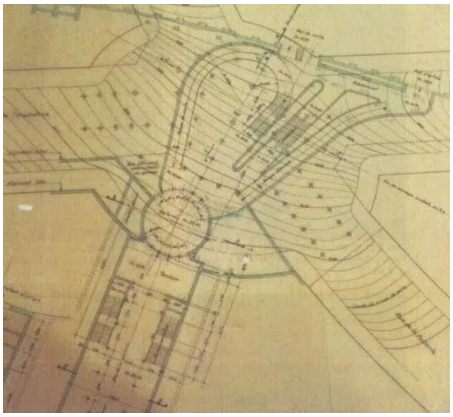

Implantation de la sortie de la Galerie Horta au 116, rue du Marché aux Herbes (extr. de Brugis)
Plan masse de M. Brunfaut, *Sortie complémentaire, plan d'ensemble* (1949, archives du CIVA)
Plan de M. Brunfaut, *Sortie complémentaire, vue en plan et courbes de niveau de voirie* (1951, archives du CIVA)

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

CONTEXTE

« La construction de la gare centrale fut décidée dès 1910 et sa réalisation confiée à l'architecte V. Horta. Le projet définitif ne fut cependant finalisé que bien plus tard, en 1936. Les travaux commencèrent en 1937, après la reprise du chantier de la Jonction Nord-Midi. En 1945, l' architecte M. Brunfaut se vit confier la direction de la construction et en 1952 eut lieu l'inauguration.(…) La Gare centrale mérite de figurer sur la liste de sauvegarde pour son intérêt historique, artistique et esthétique. Ce bâtiment est un intéressant témoin du style officiel international des 50 dernières années. Il présente les caractéristiques de l'architecture fonctionnaliste mais aussi des réminiscences Art Déco.» (extr. de l'AGRBC du 16/03/1995)

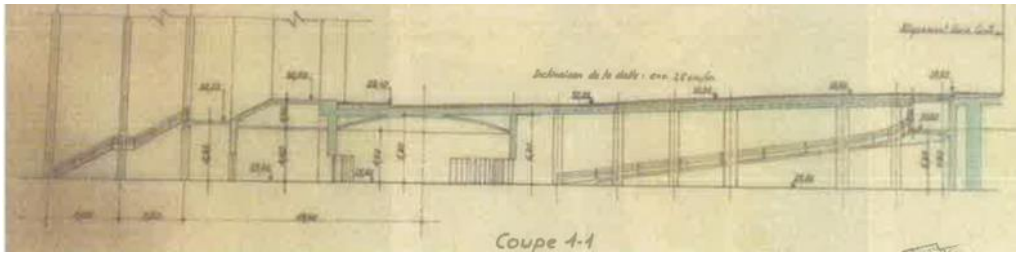

Plan de M. Brunfaut, Coupe longitudinale 1-1, *Sortie complémentaire, coupes et plafond du hall* (1951, archives du CIVA)

Vue du parking en plein air en 1961 (legs Marcel Lebouille, AVB)
Vue de l'entrée de la galerie Horta, depuis l'arrière de l'Hôtel *Hilton (ex-Méridien)* (vue de 2010, ©Google maps)

L'existence de la Galerie Horta remonte aux années 1950, elle servait de lien entre la Gare Centrale, les rues et les places environnantes. Cette sortie disposait de deux vastes aires de stationnement situées de part et d'autre de son entrée. Dans les années 90, ce quartier est profondément modifié et la galerie est partiellement englobée dans l'Hôtel Méridien (actuellement *Hilton Brussels Grand Place*), construit par l'architecte Jacques Cuisinier en 1995. Ce quartier du « Carrefour de l'Europe » est en effet profondément modifié à la fin du 20e siècle.

Vers 2008-2009, la galerie est rénovée afin de desservir à la fois la gare et également d'abriter des commerces. Ce renouveau attendu ne fonctionne pas comme espéré et la galerie est largement sous-occupée. Depuis 2017, une société a acquis les droits emphytéotiques de la galerie, dans le but d'en faire un espace d'exposition et d'événements ponctuels. S'y installent un centre culturel musical (également centre d'évènements et débit de boissons), puis un hub organisateur d'expositions : des cloisons légères sont posées en 2019 afin de diviser l'espace , une partie étant réservée aux expositions et un passage étant maintenu pour permettre l'accès à la gare.

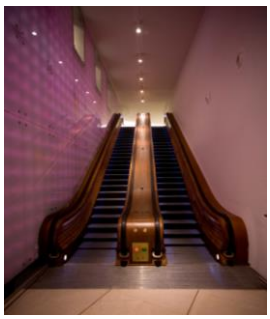

Vues de la galerie (extr. de https://www.brusselblogt.be/2008/ 09/11/brussel-centraal-horta-galerij.html)

HISTORIQUE DE LA DEMANDE

En juin 2021, un constat d'infraction est dressé, portant sur les points suivants : placement de cloisons permettant la privatisation de la galerie Horta (Hall central et Rotonde), exploitation de ces espaces comme salle d'exposition/musée accueillant du public.

DEMANDE

Suite à cette mise en demeure, la présente demande de permis porte sur la régularisation de ce changement d'affectation des espaces existants, la pose des cloisons et la mise en conformité incendie des différents espaces exploités.

Changement d'affectation
Afin de pérenniser les activités, l'exploitant actuel souhaite mettre à jour l'affectation de la galerie conformément à son usage actuel, à savoir la régularisation et la pérennisation des aménagements temporaires placés pour l'organisation des expositions en équipement d'intérêt collectif. Ensuite, la demande vise également à ajouter l'affectation Horeca aux trois espaces commerciaux exploités actuellement.

Mise en conformité incendie
Afin de sécuriser les espaces exploités, une mise en conformité incendie est nécessaire. Les interventions ont pour objectif de compartimenter les différents espaces exploités et d'aménager de nouvelles issues de secours. Les interventions ne sont pas visibles depuis les espaces publics extérieurs.

a. Compartimentage de la Galerie Horta : au sous-sol (musée MOOF), au rez-de-chaussée, l'étage R+1;
b. Voie d'évacuation vers la gare centrale ;
c. Voie d'évacuation vers l'extérieur via la servitude SNCB ;
d. Voie d'évacuation via la sortie *Interparking*.

Les cloisons légères actuelles, posées pour délimiter les salles d'exposition, sont démontables et réversibles. Ces cloisons légères s'adaptent à l'évolution des besoins.

A g. : Plan de l'étage principal concerné par la demande (situation de fait) avec en bleu les cloisons temporaires placées pour permettre le déroulement des expositions (extr. du dossier de demande)
A dr. : plan de l'exposition immersive Monet en 2019, avec l'indication des sorties de secours (extr. du dossier de demande)

AVIS

La CRMS émet un avis conforme favorable sur la demande, dans la mesure où elle permet, actuellement, de redynamiser des espaces laissés sans occupation ou sous-utilisés depuis un certain temps, ce qui constituait notamment un risque de dégradations vu le manque de contrôle social. Ces modifications d'utilisation sont en outre réversibles et donc peu impactantes pour le maintien des éléments patrimoniaux. D'après les diverses visites sur place, il semble en effet que ces travaux soient totalement réversibles (nouvelles interventions, à savoir les parois, sont « légères » et démontables) et qu'il n'y a pas eu de démolition des éléments patrimoniaux : les parties protégées (y compris leur finition) semblent être intactes

(sol, murs, plafonds, colonnes, rampe inclinée avec garde-corps, escalier avec garde-corps, escalators en bois) .

Vue de l'escalier et de l'ensemble du grand hall
(© http://www.lesarchitectesassocies.ch/website/Site_francais/Fiches_projets/Galerie_Commerciale_GareCentrale.htm
© Plumerel Stéphane)

Si la CRMS se réjouit qu'une nouvelle dynamique redonne vie à ce passage et permette d'éviter sa déshérence et sa dégradation, elle invite cependant à ce que les ambitions futures permettent d'assortir cette redynamisation de la mise en valeur de ses caractéristiques patrimoniales qui méritent amplement d'être remises en valeur et mieux connues. L'Assemblée regrette en effet que ni l'espace originel, ni les finitions ne soit plus perçus dans leur ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : ; dgustin@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be